

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REIMS
03.26.02.57.58

Bon No: 004417374	1ere Gachée: 10:27 (1) Quantité: 0.50 m3	Date: 05/02/2026 référence commande(2): 0646355107	DUFO2602051582		Zone: Sous Centrale
client: 410447 chantier: DEPART	URBAN PUBLICITE 3 B RUE DE CHALONS 51500 Sillery DEPART			Véhicule: LM LM LM LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 09:06				DECHARGEMENT debut fin DEPART chantier RETOUR centrale ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
code Béton PJNCNXC300	désignation(6)(8) BORDURE	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7) Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON NCN Dm10 CEM2 300					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1